

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/Le-denier-de-l-Eglise-catholique.html>



# Le denier de l'Église catholique

- Qui sommes-nous ? - Le Denier - une Église qui doit vivre -



Date de mise en ligne : samedi 29 novembre 2014

---

Copyright © Erquy-PléneufParoisses catholiques - Tous droits réservés

---

[!sommaire]

# Le denier de l'Église catholique

Chers amis, Je crois, j'espère, je prie, je cherche... Voilà des mots du vocabulaire chrétien ! Mais les mêmes mots portent aussi la recherche de sens, les attentes de beaucoup. Dans une période d'incertitude, la confiance est un bien précieux. Comment aider ceux qui sont désorientés, inquiets ? Mais comment encourager aussi les jeunes qui sont entrain de poser les fondations de leur avenir ? À tous ceux qui cherchent, l'Église catholique veut dire que ce n'est pas en vain. En proposant l'Évangile et les chemins de la vie chrétienne, elle accomplit sa mission : dire aux hommes de tous les temps et sur tous les continents qu'ils sont aimés et attendus par Dieu, Créateur et Sauveur..

J'ai besoin de votre fidélité et de votre engagement pour que l'Évangile soit annoncé dans notre diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier.. Cela passe par votre participation significative au denier de l'Église.

- Les prêtres mènent une vie simple, mais le versement d'un traitement approprié est un acte de justice.
- Beaucoup de fidèles participent bénévolement à la mission de l'Église mais quelques-uns reçoivent un salaire - modeste - en raison de leur forte implication, qui les a conduits souvent à renoncer à un autre emploi.
- Le diocèse dispose de moyens immobiliers mais nous devons sans cesse entretenir, rénover, adapter et cela mobilise des ressources importantes.. Comme chaque année, nous savons que vous répondrez présents pour que l'Église vive bien sa mission auprès de tous ceux qui l'attendent. Merci !

Monseigneur Denis MouteL, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, *Une Église qui doit vivre,*

## Combien donner ?... et comment donner ?

L'Église propose de donner l'équivalent d'une ou deux journées de travail, ou de 1 à 2 % de votre revenu annuel, ou selon vos possibilités. À titre indicatif, la contribution moyenne, en France, est de 167 Euros.

Mais toute participation, aussi modeste soit-elle, est précieuse.

**trois solutions s'offrent à vous :**

- Le prélèvement automatique : mensuel ou trimestriel.

- Le don en ligne : [www.saintbrieuc-treguier.catholique.fr](http://www.saintbrieuc-treguier.catholique.fr)
- Le don par chèque.

**Info déduction fiscale** Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple, si vous donnez 150 Euros, il ne vous en coûtera réellement que 51 Euros.

Donner , c'est Aimer Espérer, accueillir, transmettre... et donner, c'est faire vivre son Église !

## Où va mon don au denier ?

Le Denier de l'Église est la ressource principale de l'Église Catholique. La collecte représente plus du tiers des ressources ordinaires de notre diocèse. Elle permet à l'Église d'accompagner les catholiques dans les temps forts de leur vie (baptêmes, mariages, obsèques...), d'être aux côtés des milliers d'enfants et de jeunes qui accomplissent un parcours catéchétique, d'accueillir, chaque dimanche, les communautés paroissiales qui se réunissent pour écouter la Parole de Dieu et célébrer l'Eucharistie.

Voici précisément comment est utilisée une contribution moyenne au Denier de l'Église :



## Legs et donation

L'église peut également recevoir des legs et donations sans droits de succession. C'est une autre façon de lui témoigner votre soutien.

Prenez contact avec nous pour recevoir, sans engagement de votre part, une information sur les legs.

**Diocèse de Saint-Brieuc & Tréguier** 10, rue Jean Métairie, CS 44224, 22042 SAINT-BRIEUC Cédex 2 Tél 02 96

